

## Comité consultatif agricole (CCA)

---

### Mission

Le Comité a pour mandat d'étudier, à la demande du Comité exécutif de la Ville ou à sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à ceux-ci. Le Comité doit également analyser les demandes d'autorisation impliquant la construction de plus d'une résidence, les demandes d'inclusion et les demandes d'exclusion de la zone agricole.

Finalement, le Comité émet les recommandations qu'il juge appropriées au Comité exécutif sur les questions qu'il a étudiées.

### Responsabilités des membres

Dans le cadre de leur mandat, les membres ont la responsabilité de :

- Prendre connaissance des dossiers soumis au Comité
- Partager leurs connaissances et expertises sur les sujets abordés lors des réunions
- Analyser toute question ou demande d'autorisation soumise au Comité, notamment par rapport à l'aménagement du territoire agricole, la pratique des activités agricoles et les aspects environnementaux rattachés à ceux-ci
- Participer activement aux séances du Comité et à l'atteinte de ses objectifs
- Formuler des recommandations au Comité exécutif relativement aux questions étudiées par le Comité

### Rémunération

Membre : 220 \$ / séance

### Durée du mandat

2 ans avec possibilité de renouvellement

### Date d'entrée en fonction

N/A

### Composition

8 membres, dont :

- 4 membres du Conseil municipal
- 4 membres choisis parmi les producteurs agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., c. P-28) qui ne font pas partie du Conseil municipal mais qui résident sur le territoire de la Ville de Laval et qui sont inscrits sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA)

### Profil recherché

La Ville de Laval recherche des personnes ayant des compétences dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Aménagement du territoire agricole
- Agriculture
- Environnement

Les personnes recherchées doivent être des producteurs agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., c. P-28), ne pas faire partie du Conseil municipal de la Ville de Laval, être inscrits sur la liste dressée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et résider sur le territoire de la Ville de Laval.

### Nombre de rencontres annuelles

5 rencontres par année

### Nous joindre

#### Secrétariat de la gouvernance

1200, boulevard Chomedey  
Bureau 600  
C.P. 422  
Succursale Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone : 450 978-5866  
Télécopieur : 450 978-5871  
Courriel : [secretariatgouvernance@laval.ca](mailto:secretariatgouvernance@laval.ca)

Pour plus d'informations sur l'appel de candidatures, veuillez consulter la page Web du Secrétariat de la gouvernance à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/secretariat-gouvernance.aspx>